

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88533

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

Dans la dernière phrase de l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« de la tarification spéciale de solidarité mentionnée »,

les mots :

« du tarif spécial de solidarité mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.